



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2022-01008

PUBLIÉ LE 11 JANVIER 2022

Sommaire

Préfecture - Cabinet - BRE / Cabinet

37-2022-01-03-00008 - Arrêté attribuant l'honorariat à un ancien adjoint au maire, M. Alain MATIAS (1 page)	Page 3
37-2022-01-06-00002 - Arrêté attribuant l'honorariat à un ancien adjoint au maire, Mme Michèle LAUNAY (1 page)	Page 5
37-2022-01-03-00006 - Arrêté attribuant l'honorariat à un ancien maire adjoint, M. Dominique DROUAULT (1 page)	Page 7
37-2022-01-06-00001 - Arrêté attribuant l'honorariat à un ancien maire, M. Jacques JOSELON (1 page)	Page 9
37-2022-01-03-00007 - Arrêté attribuant l'honorariat à un ancien maire, Mme Marguerite LIGAUD (1 page)	Page 11

Préfecture - Cabinet - BRE

37-2022-01-03-00008

Arrêté attribuant l'honorariat à un ancien adjoint
au maire, M. Alain MATIAS

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
CABINET DE LA PREFETE
BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'ETAT

ARRÊTÉ N°CAB-BRE-2022/02 attribuant l'honorariat à un ancien adjoint au maire

La préfète d'Indre-et-Loire ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-35 aux termes duquel l'honorariat peut être conféré aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

VU la demande de M. LOIZON Eric, Maire de Thilouze, en date du 8 novembre 2021, sollicitant l'honorariat au profit de M. MATIAS Alain ;

CONSIDERANT que M. MATIAS Alain a exercé des fonctions municipales à Thilouze pendant 25 ans ;

SUR proposition de M. le directeur de cabinet,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – M. MATIAS Alain, né le 1er septembre 1952 à Trogues (37), ancien adjoint au maire de Thilouze est nommé adjoint au maire honoraire de cette même commune.

ARTICLE 2 – M. le directeur de cabinet de la préfète d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 03/01/2022

Marie LAJUS

Préfecture - Cabinet - BRE

37-2022-01-06-00002

Arrêté attribuant l'honorariat à un ancien adjoint
au maire, Mme Michèle LAUNAY

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
CABINET DE LA PREFETE
BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'ETAT

ARRÊTÉ N°CAB-BRE-2022/05 attribuant l'honorariat à un ancien adjoint au maire

La préfète d'Indre-et-Loire ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-35 aux termes duquel l'honorariat peut être conféré aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

VU la demande de M. GATARD Christian, maire de Chambray-lès-Tours, en date du 26 novembre 2021, sollicitant l'honorariat au profit de Mme LAUNAY Michèle ;

CONSIDERANT que Mme LAUNAY Michèle a exercé des fonctions municipales à Chambray-lès-Tours pendant 25 ans ;

SUR proposition de M. le directeur de cabinet,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Mme LAUNAY Michèle, née le 25 janvier 1951 à Tours (37), ancienne adjointe au maire de Chambray-lès-Tours est nommée adjointe au maire honoraire de cette même commune.

ARTICLE 2 – M. le directeur de cabinet de la préfète d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 06/01/2022

Marie LAJUS

Préfecture - Cabinet - BRE

37-2022-01-03-00006

Arrêté attribuant l'honorariat à un ancien maire
adjoint, M. Dominique DROUAULT

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
CABINET DE LA PREFETE
BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'ETAT

ARRÊTÉ N°CAB-BRE-2022/03 attribuant l'honorariat à un ancien adjoint au maire

La préfète d'Indre-et-Loire ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-35 aux termes duquel l'honorariat peut être conféré aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

VU la demande de M. PIPEREAU Bernard, Maire de Manthelan, en date du 20 décembre 2021, sollicitant l'honorariat au profit de M. DROUULT Dominique ;

CONSIDERANT que M. DROUULT Dominique a exercé des fonctions municipales à Manthelan pendant 19 ans ;

SUR proposition de M. le directeur de cabinet,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – M. DROUULT Dominique, né le 7 mai 1949 à Manthelan (37), ancien adjoint au maire de Manthelan est nommé adjoint au maire honoraire de cette même commune.

ARTICLE 2 – M. le directeur de cabinet de la préfète d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 03/01/2022

Marie LAJUS

Préfecture - Cabinet - BRE

37-2022-01-06-00001

Arrêté attribuant l'honorariat à un ancien maire,
M. Jacques JOSELON

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
CABINET DE LA PREFETE
BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'ETAT

ARRÊTÉ N°CAB-BRE-2022/04 attribuant l'honorariat à un ancien adjoint au maire

La préfète d'Indre-et-Loire ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-35 aux termes duquel l'honorariat peut être conféré aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

VU la demande de M. GATARD Christian, maire de Chambray-lès-Tours, en date du 26 novembre 2021, sollicitant l'honorariat au profit de M. JOSELON Jacques ;

CONSIDÉRANT que M. JOSELON Jacques a exercé des fonctions municipales à Chambray-lès-Tours pendant 19 ans ;

SUR proposition de M. le directeur de cabinet,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – M. JOSELON Jacques, né le 23 avril 1951 à Le-Breuil-sous-Argenton (79), ancien adjoint au maire de Chambray-lès-Tours est nommé adjoint au maire honoraire de cette même commune.

ARTICLE 2 – M. le directeur de cabinet de la préfète d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 06/01/2022

Marie LAJUS

Préfecture - Cabinet - BRE

37-2022-01-03-00007

Arrêté attribuant l'honorariat à un ancien maire,
Mme Marguerite LIGAUD

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
CABINET DE LA PREFETE
BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'ETAT

ARRÊTÉ N°CAB-BRE-2022/01 attribuant l'honorariat à un ancien maire

La préfète d'Indre-et-Loire ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-35 aux termes duquel l'honorariat peut être conféré aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

VU la demande de M. DE BECDELIEVRE Marc, Maire de Boussay, en date du 6 novembre 2021, sollicitant l'honorariat au profit de Mme LIGAUD Marguerite née RUFFEL ;

CONSIDERANT que Mme LIGAUD Marguerite née RUFFEL a exercé des fonctions municipales à Boussay pendant 37 ans ;

SUR proposition de M. le directeur de cabinet,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Mme LIGAUD Marguerite née RUFFEL le 1er août 1941 à Carcassonne (11), ancien maire de Boussay est nommée maire honoraire de cette même commune.

ARTICLE 2 – M. le directeur de cabinet de la préfète d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 03/01/2022

Marie LAJUS